

Rapporteur : Mme SCHLIENGER

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUILLET 2026

oOo

FIXATION DU MONTANT DES BOURSES ATTRIBUEES DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF « CAP SUR LE MONDE » POUR L'ANNEE 2026

(1er jury et 2^{ème} jury)

oOo

RAPPORT

Sur proposition du 1er jury réuni le mercredi 20 mai et du 2^{ème} jury réuni le mercredi 10 juin 2026, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer comme suit le montant de l'aide à la mobilité étudiante « Cap sur le monde » pour l'année 2026 :

- 1800 € à Monsieur Valentin PICARDI, demeurant au 33 allée de l'Herbier– 92160 ANTONY ;
- 1500 € à Monsieur Elie VANICHE, demeurant au 44 rue Auguste Mounié– 92160 ANTONY ;
- 1200 € à Monsieur Alexandre LEDOGAR, demeurant au 1 place de l'Hôtel de Ville– 92160 ANTONY ;
- 2000 € à Monsieur Adam GOMIS, demeurant au 7 rue de Samoëns– 92160 ANTONY.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet à neuf heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 26 juin 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme NODE-LANGLOIS.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

PRESENTS : Mme NODE-LANGLOIS, M. SENANT, Mme GALLI, M. MEDAN, Mme BERTHIER, M. HUBERT, M. NEHME, Mme GENEST, M. PEGORIER, Mme DOUMENG, M. AIT-OUARAZ, M. KALONJI, Mme FAURET, M. REYNIER, Mme SALL, M. DECROP, M. VOULDOUKIS, M. BESSENAY, M. BEN ABDALLAH, M. CUGUEN, Mme PHAM-PINGAL, Mme DE COURSON, Mme BRUNEAU, M. SOUCHAUD, Mme DUCASSE, Mme CARRE, Mme SIMON, Mme EGRET, Mme EL MEZOUE, M. BENSABAT, Mme DONOVAN, M. MAUGER, Mme AAROOR, Mme GOUILLART, M. COUTURIER, M. BURLON, M. MONTBEYRE-SOUSSAND, Mme ENAME, Mme PRECETTI, M. LE BIHEN, Mme EVENNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme RAFIK	à Mme GALLI	Mme SCHLIENGER	à Mme DE COURSON
Mme ROUCHE	à Mme DUCASSE	M. MONGARDIEN	à Mme NODE-LANGLOIS
M. MASSELIN	à M. SENANT	M. ACHAB	à M. HUBERT
M. COURDESSES	à M. MEDAN	M. COLIN	à Mme PRECETTI

Conseiller absent :

M. BESSENAY est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : FIXATION DU MONTANT DES BOURSES ATTRIBUEES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CAP SUR LE MONDE » POUR L'ANNEE 2026 (1^{er} et 2^{ème} jurys)

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement fixant les modalités d'attribution de l'aide à la mobilité étudiante "Cap sur le monde", adopté par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2013 ;

Considérant la volonté de la ville d'attribuer des aides aux jeunes antoniens de 18 à 26 ans effectuant un stage pratique ou théorique d'au moins 12 semaines dans le cadre de leur cursus d'études initiales et tenant compte des ressources familiales ;

Sur proposition du 1er jury réuni le mercredi 20 mai et du 2^{ème} jury réuni le mercredi 10 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} – Attribue les participations suivantes :

- 1 800 € à Monsieur Valentin PICARDI, demeurant au 33 allée de l'Herbier – 92160 ANTONY ;
- 1 500 € à Monsieur Elie VANICHE, demeurant au 44 rue Auguste Mounié – 92160 ANTONY ;
- 1 200 € à Monsieur Alexandre LEDOGAR, demeurant au 1 place de l'Hôtel de Ville– 92160 ANTONY ;
- 2 000 € à Monsieur Adam GOMIS, demeurant au 7 rue de Samoëns– 92160 ANTONY.

ARTICLE 2 – Dit que la participation sera versée sous forme d'un premier acompte de 80% avant le départ, le solde étant libéré à l'arrivée de l'étudiant dans son pays d'accueil et sur présentation d'une attestation de présence de l'entreprise ou l'école dans laquelle le stage se déroule.

ARTICLE 3 - Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au B.P. 2026.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire



Aes